

Notons & ordonnons Altes Justices sur ce requis De mettre  
à présent jugement de Sentence & Nos honneurs généraux & nos  
honneurables Vrs les Euevesques De premiere Instance Dy tenu  
sieur. A lous Commandans & officiers De la fosse publicque  
De justice mainz jetez requise en l'ordonnement de requie  
Lous Capitaines conform, & Professe Du Tribunal De  
premiere Instance De Boulogne sur mes

Du Jcs.

Enregistré à Boulogne le 11 juillet 1836 folio 108 verso  
Celle rem quatre francs Soixante quinze centimes pour  
Soixante trois centimes sans 10c & l'ordon de professe un franc  
Cinquante centimes pour Droit De Noté

Signé. Seroy /

Masset

Caron  
Sirey  
Arhimis

En un mil huit cent trente six le sixième jour du  
mois de septembre à la Cour de Paris, devant nous  
Antoine Hespit adjoint en vertu d'un Décret du 10 Mars  
suivant les fonctions d'officier de l'état civil de la Commune  
de Héthun, Canton de Lillers, Arrondissement de Boulogne,  
Département du Pas-de-Calais, M. Joseph Jean Caron âgé  
de Soixante un ans Garde Champêtre domicilié à Héthun,  
Ayant pour adversaire un enfant de son premier mariage  
Héthun le sixième jour du mois de Mars l'an mil huit cent  
de l'arrondissement de Philippe Lucloy âgé de trente six ans  
son épouse domiciliée au dit Héthun, à quel enfant il a été  
donné le surnom de Silvanie Pelimise & l'acte de naissance  
a été rédigé en présence de Louis Marie Crespit âgé de trente  
quatre ans Notaire public domicilié à Héthun &  
Léon Carot âgé de vingt cinq ans Commis Du Bois Comis  
et Cremarest, & un des Commis & le Compagnon de l'acte  
Nous le basant acte de naissance après lecture fait.

Caron

Masset  
Sirey (Callot)

W.S.  
De Fresnoy  
Alphonse  
Victor  
Céline

En un mil huit cent trente six le quatre  
septembre à Héthun devant nous Antoine Hespit adjoint  
en vertu d'un Décret du 10 Mars suivant les fonctions  
d'officier de l'état civil de la Commune de Héthun,  
Canton de Lillers, Arrondissement de Boulogne,  
Département du Pas-de-Calais. A comparu François  
Victor un mineur Domicile de Fresnoy âgé de sept ans  
un mineur Domicile à Héthun, légal représenté  
un enfant de son mariage, N. au dit Héthun le  
quatre vingt deux jour du mois de Mars l'an mil huit cent  
de l'arrondissement de Philippe Lucloy âgé de trente six ans  
son épouse domiciliée au dit Héthun, à quel enfant il a été  
donné le surnom de Alphonse Victor Céline  
L'acte de naissance du dit mineur de Fresnoy est  
d'origine de Fresnoy âgé de vingt six ans & de son  
domicile au dit Héthun, auquel enfant il a été  
ans menés par le dit mineur & un des  
Héthun & un des Compagnons de l'acte de naissance  
après lecture fait.

Signé. B. de Fresnoy  
H. de Héthun de l'acte  
Masset

V. C.  
Victor  
Céline

En un mil huit cent trente six le sixième jour du  
mois de Novembre à Lillers devant nous  
Antoine Hespit adjoint en vertu d'un Décret du 10 Mars  
suivant les fonctions d'officier de l'état civil de la Commune  
de Héthun, Canton de Lillers, Arrondissement de Boulogne,  
Département du Pas-de-Calais, A comparu Pierre  
François Joseph Céline âgé de trente six ans Héthun  
domicilié à Héthun, à quel mineur a été donné en son  
du dit mineur, six ans et Héthun le sixième jour  
du dit mois à cinq heures & demie Du Notaire de Lillers

Gilebert & De Marie Chirac Dubamel agé de  
 vingt-trois ans son épouse au dit Arrondissement, auquel  
 Esprit il a été donné les honneurs de Joseph Marie  
 Eugénie octavie, & Bernard de la. Hérissey en prison  
 Charles jacob agé de vingt-cinq ans au dit Arrondissement  
 Jeanne Antoinette Dubamel agé de cinquante ans  
 Conjointe par grande & profane, sous deux domicile  
 au dit Arrondissement, & ont comparé & comparé  
 signifié avec nous le présent acte de mariage en présence  
 fait le 11.

J. Hérissey facteur Dubamel  
 marlet

N° 7  
 Sépèque  
 Louis Marie  
 Société.

J'ai assisté au dit mariage le 11. de ce mois au jour de mardi  
 de Décembre à Arrondissement. Duquel mariage il est résulté  
 Antoinette Estelle au mariage jacob & Hérissey en présence  
 de la dite Société de la Commune d'Arrondissement, & de  
 Jeanne Antoinette Dubamel & de Bernard de la Hérissey  
 Du Pas de Calais. J'ai signé Louis Marie  
 Sépèque facteur Dubamel  
 Jeanne Antoinette Dubamel  
 Antoinette Estelle au mariage jacob & Hérissey  
 jacob & Hérissey de mardi de Décembre à quatre heures  
 du soir de la dite Société de la Commune d'Arrondissement  
 & de Bernard de la Hérissey & de Marie Louis  
 & Colette agé de quarante & cinq ans sans épouse  
 demeurant au dit Arrondissement, auquel Esprit il  
 a été donné les honneurs de Louis Marie Société de  
 jacob & Hérissey en présence de la dite Société de la  
 Commune d'Arrondissement & de Bernard de la Hérissey  
 un an jacob & Hérissey sous deux domicile au  
 dit Arrondissement, & ont comparé & comparé  
 signifié avec nous le présent acte de mariage en présence  
 fait le 11.

Sépèque facteur  
 marlet

Nos V. Arrêté par nous Antoine Marlet  
 Préfet En vertu d'une Délégation Du Maire de la  
 Commune d'Arrondissement pour l'année 1836. Ce jourd'hui  
 le 11 Janvier 1837.

marlet